



---

# AOMA-Réunion du Comité exécutif

---

RAPPORT GÉNÉRAL  
ET LES DÉCISIONS  
DU COMITÉ  
EXÉCUTIF

---

Luanda, Angola, 18 - 20 Mars 2013

---

## TABLE DES MATIERES

1	Introduction.....	2
2	Cérémonie d'ouverture officielle .....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 3
2.1	Allocution de bienvenue par le Président de l'AOMA.....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 3
2.2	Allocution du Secrétaire exécutif de l'AOMA .....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 3
2.3	Allocution du commissaire de l'UA pour les Affaires politiques.....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 4
2.4	Allocution de l'Interim Porte Parole du Parlement de l'Angola.....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 4
3	La réunion du Comité exécutif (huis clos).....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 5
4	Conclusions et résolutions du Comité exécutif .....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 5
4.1	Sur les postes vacants parmi les membres du bureau du Comité exécutif ...	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 5
4.2	Sur la coopération entre l'UA et l'AOMA.....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 6
4.3	Sur la situation au Mali .....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 6
4.4	Sur les préparatifs de la 4e réunion de l'Assemblée générale.....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 6
4.5	sur la rédaction de la nouvelle Constitution de l'AOMA.....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 7
4.6	Sur les titres honorifiques à attribuer aux anciens membres et partenaires de l'AOMA.....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 7
4.7	Sur la prochaine session de formation de l'ombudsman et son personnel....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 7
4.8	sur l'établissement d'un siège permanent pour AOMA.....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 7
4.9	Sur la coopération entre AOMA et l'IOI .....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 8
4.10	Sur l'organisation en Tanzanie de la 11e Conférence mondiale de l'IOI ....	<u>Error! Bookmark not defined.</u> 8

## 1. Introduction

Dans le respect des décisions prises à Windhoek, en Namibie, en Avril 2012, le Comité exécutif de l'Association des Ombudsmen et Médiateurs africains (AOMA) s'est réuni à Luanda, en Angola, du 18ème au 20ème jour du mois de Mars 2013.

L'objectif de la réunion était de traiter des questions relatives à la gestion quotidienne des activités de l'AOMA; aux postes vacants au sein du Bureau du Comité exécutif; à la coopération entre l'AOMA et l'UA, ainsi que la préparation de la 4ème réunion de l'Assemblée générale.

Douze délégations étaient présentes à la réunion, à savoir:

- i. Les membres du Comité exécutif (9):
  - a. Le Provedor de Justiça of the Republic of Angola, qui est aussi le Président de l'AOMA, Dr. Paulo TJIPILICA;
  - b. Le Protecteur Publique de l'Afrique du Sud, qui est aussi le Secrétaire exécutif de l'AOMA, Adv Thulisile Madonsela;
  - c. L'ombudsman de l'île Maurice, qui est également le coordonnateur régional pour la région de l'océan Indien, Adv Soleman HATTEEA;
  - d. L'ombudsman de la Zambie, qui est également le coordonnateur régional pour l'Afrique australe, Mme Caroline Sokoni;
  - e. Le Médiateur de la République de Côte d'Ivoire, qui est également le coordonnateur régional pour la Région Afrique de l'Ouest, dûment représentée par son chef de cabinet, M. Daouda TANON;
  - f. Le Médiateur du Faso, membre du conseil d'administration IOI et membre du Comité exécutif de l'AOMA, Mme Alima Déborah TRAORE;
  - g. L'ombudsman de la Namibie, IOI vice-président et membre du Comité exécutif de l'AOMA, Adv John WALTERS;
  - h. Le juge Mohammed Abuzeid AHMED, membre honoraire du Comité exécutif;
  - i. Mme Jeanne Manomba Kombila, membre honoraire du Comité exécutif ;
- ii. Un invité d'honneur, représentant la Commission de l'Union africaine, le Commissaire aux Affaires politiques, il Dr Aisha ABDULLAHI;

- iii. Les Invités spéciaux, des Etats Africains membres:
- a. L'ombudsman de la Tanzanie, le juge Amiri Ramadhani MANENTO;
  - b. L'ombudsman du Mozambique, Pr. José Ibraimo Abudo;
  - c. Le représentant du Médiateur de l'Ouganda, M. David Makumbi;
  - d. Le directeur par intérim du Centre de recherche de l'ombudsman africain, Adv Ishara Bodasing

## **2. Cérémonie d'ouverture officielle**

### **2.1. Allocution de bienvenue par le Président de l'AOMA**

En sa qualité de président de l'AOMA et Ombudsman hôte de la réunion, le Provedor de Justiça de la République d'Angola a prononcé un discours d'accueil imminent la cérémonie d'ouverture officielle.

Le discours d'accueil du Président a été principalement articulé sur le suivant:

- Le Président a exprimé ses appréciations à son collègue et les membres de l'Association qui avait fait le déplacement vers l'Angola;
- Il a également salué la présence du président par intérim du Parlement, ainsi que celle du commissaire de l'UA pour les affaires politiques, un signe que l'UA et l'Etat Angolais place AOMA et l'institution d'Ombudsman à un niveau élevé dans leurs priorités;
- Le Président a également saisi l'occasion pour saluer l'engagement de l'Angola sous la direction du Chef de l'Etat en veillant à ce que les activités de l'AOMA reçoivent le soutien dont ils ont besoin, à savoir l'implication directe du Bureau civil de la présidence dans la préparation de cette réunion;

En concluant, le Dr Paulo Tjipilica a rappelé brièvement l'audience des principaux thèmes de discussion qui devaient faire partie de l'ordre du jour de la réunion, à savoir:

- La préparation de la 4ème réunion de l'Assemblée générale;
- Les postes vacants parmi les membres du bureau;
- L'état de la sécurité dans certaines régions de l'AOMA et les pays;
- La rédaction de la Constitution de l'AOMA;
- La coopération entre l'UA / AOMA;

### **2.2. Allocution du Secrétaire exécutif de l'AOMA**

Dans son allocution, le Secrétaire exécutif de l'AOMA, Adv Thulisile Madonsela d'abord exprima ses appréciations:

- Vers le Président de l'AOMA, le Gouvernement de l'Angola et le peuple angolais pour leur hospitalité et l'excellente organisation de la conférence;
- Vers les membres de l'Association et à tous les invités présents à la cérémonie d'ouverture.

Pendant qu'elle insista sur le rôle de l'Ombudsman dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement à travers la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, le Secrétaire exécutif a également saisi l'occasion pour rappeler à l'auditoire que l'Ombudsman de la Tanzanie, le tout premier bureau de l'Ombudsman établi en Afrique, devait célébrer son 50e anniversaire en 2016. Cela a été dit dans le cadre de l'appui de l'AOMA à CHRAGG d'accueillir la 11e Conférence mondiale de l'IOI.

Avant de conclure son allocution, le Secrétaire exécutif a informé l'audience que le Centre de recherches pour des Ombudsman africains a récemment publié un livre sur l'histoire de l'Association et l'institution de l'ombudsman en Afrique.

Le rapport du Secrétaire exécutif a également suscité la discussion sur:

- Requête de Vérification des rapports de l'AOMA
- Explication sur la mise à niveau du poste de directeur de l'AORC, et le pourquoi que ce poste n'a pas été publié en tant que tel
- Commentaires sur la visite au Kenya comme lieu de la prochaine AG. La Guinée a également exprimé son intérêt pour héberger l'AG. UA a également été évoquée comme un candidat.
- évolution des amendements à la Constitution de l'AOMA
- Reconnaissance de l'AOMA en tant qu'organisation internationale

### **2.3. Allocution du commissaire de l'UA pour les Affaires politiques**

Selon le commissaire de l'UA pour les affaires politiques, AOMA a abouti au stade où il est confronté au défi de renforcer sa visibilité et ses structures dans la poursuite de sa mission. Afin d'atteindre cet objectif, AOMA doit se prouver en tant qu'organisation capable d'intégrer l'ensemble de valeurs et des principes de l'UA. Pour elle, les efforts récents de l'AOMA en associant l'UA dans ses activités régulières sont les preuves que l'association est sur la bonne voie.

### **2.4. Allocution de l'Intérim Porte-Parole du Parlement de l'Angola**

Dans son allocution d'ouverture officielle, S.E. Honorable Dr. João Manuel Gonçalves Lourenço, le Président par intérim du Parlement de l'Angola, a exprimé sa gratitude pour toutes les entités présentes à la cérémonie. Son appréciation est allée en même tant aux angolais et aux délégations internationales, dont la présence a été, selon lui, la

preuve de l'intérêt croissant pour la figure de l'Ombudsman, sur le plan national ainsi que la scène internationale.

Le Président par intérim du Parlement a saisi la même occasion pour saluer le rôle de l'Angola Provedor de Justiça dans la défense des droits des citoyens, la promotion de la bonne gouvernance, la consolidation de la paix et de la démocratie. Il encourage donc tous les autres Ombudsman dans leurs défis quotidiens pendant la décharge de leurs mandats respectifs.

Avant de déclarer la réunion officiellement ouverte, le Président par intérim du Parlement a souhaité à tous les membres du Comité exécutif de l'AOMA des discussions fructueuses pour les jours suivants.

### **3. La réunion du Comité exécutif (huis clos)**

La réunion proprement dite du Comité exécutif avait commencé l'après-midi du 18 Mars 2013 et a dura deux jours.

Une fois l'ordre du jour a été adopté et le quorum vérifié, les membres du Comité exécutif se sont entretenus sur les points suivants:

- i. Le rapport du Président
- ii. Le rapport du Secrétaire exécutif
- iii. Les rapports des représentants régionaux
- iv. Les postes vacants des membres de bureau du Comité exécutif
- v. Le programme d'activités dans le cadre de l'UA / AOMA coopération
- vi. La situation au Mali et le rôle de l'UA / AOMA dans les efforts de reconstruction et de la stabilisation
- vii. Préparatifs de la 4ème réunion de l'Assemblée générale de l'AOMA
- viii. La nouvelle Constitution de l'AOMA
- ix. Les titres honorifiques qui seront attribués aux anciens membres et partenaires de l'AOMA
- x. Les activités de formation du Centre de recherche des Ombudsman Africain (AORC)
- xi. La coopération entre l'AOMA et l'IOI
- xii. L'organisation en Tanzanie de la 11ème Conférence mondiale de l'IOI

### **PRESENTATION OF REGIONAL REPORTS**

- a Océan Indien (Adv Hatteea)
- b Afrique de l'ouest (Mr Tanon)
- c Afrique Australe (Mrs Sokoni)
- d Afrique du nord (Judge Abuzeid)

#### **4. Conclusions et Résolutions du Comité Exécutif**

A la fin de la réunion, les décisions suivantes ont été prises par les résolutions adoptées:

- 4.1.** Sur les postes vacants parmi les membres du bureau du Comité exécutif
  - 4.1.1.** Le médiateur du Faso, Mme Alima Deborah Traoré, a été élu comme le nouveau 1er vice-président de l'AOMA.
  - 4.1.2.** L'inspecteur général du gouvernement de l'Ouganda, Mme Irène Mulyagonja Kakooza a été élu en tant que nouveau 2<sup>e</sup> vice-président de l'AOMA.
  - 4.1.3.** L'ombudsman en chef de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, Mme Foziya Amin, a été élu comme Représentant permanent de l'AOMA à l'Union africaine.

#### **4.2. Sur la coopération entre l'UA et l'AOMA**

- 4.2.1.** Le cadre opérationnel de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre l'AOMA et l'UA a été adopté par le Comité exécutif tel que présenté par le représentant du Commissaire de l'UA pour les affaires politiques.
- 4.2.2.** Le même cadre sera présenté lors de la 4<sup>ème</sup> réunion de l'Assemblée Générale pour ratification finale avant d'être utilisé comme le cadre juridique pour l'élaboration d'un calendrier des activités conjointes
- 4.2.3.** La participation du Département de affaires politiques de l'UA ainsi que les contributions du représentant du Bureau des affaires juridique de l'UA ont été notées avec satisfaction;

#### **4.3. Sur la situation au Mali**

- 4.3.1.** Les efforts conjoints entre le bureau du président de l'AOMA, le Secrétariat exécutif, le coordonnateur régional pour l'Afrique de l'Ouest, le Centre de recherche des Ombudsman Africains, ainsi que le Département des affaires politiques UA seront mises en place afin de définir la meilleure approche vis-à-vis la situation au Mali.
- 4.3.2.** Cette décision concerne le Mali ainsi que d'autres pays africains en crise, à savoir la Libye, la Guinée Bissau, la République démocratique du Congo ainsi que la République centrafricaine.

#### **4.4. Sur les préparatifs de la 4<sup>e</sup> réunion de l'Assemblée générale**

- 4.4.1.** En ce qui concerne le choix du lieu, deux options ont été retenues: le siège de l'UA (Addis-Abeba) ou au Kenya

**4.4.2.** Considérant le fait que le Kenya vienne d'une période électorale et que l'option UA ne peut pas être immédiatement confirmée avant l'approbation par les Services de Protocole de l'UA, une mission technique se rendra dans les deux lieux avant de faire rapport au Comité exécutif.

**4.4.3.** Sur une mesure provisoire, le Comité exécutif a recommandé que la 4ème réunion de l'Assemblée générale se tienne soit à la fin du mois d'Août 2013, ou au cours du mois d'Octobre 2013. Le Secrétaire exécutif s'est engagé à faire le suivi de l'expression d'intérêt par Guinée d'accueillir la prochaine AG.

#### **4.5. Sur la rédaction de la nouvelle Constitution de l'AOMA**

**4.5.1.** Un projet a été élaboré grâce aux contributions du Chef Ombudsman, de l'Ombudsman de la Namibie et du Centre de recherche des ombudsman africains (AORC); plus de contributions doivent être recherchées auprès d'autres membres de l'AOMA avant que le projet final soit soumis au Bureau des affaires juridiques de l'UA pour évaluation de la concordance en guise du partenariat croissant entre l'AOMA / AU.

**4.5.2.** Une fois que la concordance avec les principes juridiques de l'UA est confirmée, le projet final sera soumis à l'Assemblée générale pour ratification finale

#### **4.6. Sur les titres honorifiques à attribuer aux anciens membres et partenaires de l'AOMA**

**4.6.1.** Un processus de candidature doit être mis en œuvre afin de permettre à tous les membres de l'AOMA à désigner les anciens membres et les partenaires qui méritent une reconnaissance spéciale.

**4.6.2.** Le Secrétariat doit établir une liste des candidatures et la soumettre au Comité exécutif pour évaluation avant que la liste définitive soit soumise à l'Assemblée générale pour approbation

#### **4.7. Sur la prochaine session de formation de l'ombudsman et son personnel**

Suite au rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de formation de l'AORC, il a été décidé que, en collaboration avec l'IOI - Région Afrique, une session de formation sur les techniques d'enquête doit être organisée en Zambie, les dates et le lieu seront confirmés ultérieurement.

#### **4.8. Sur l'établissement d'un siège permanent pour AOMA**

Après des appels répétés du Secrétaire exécutif que tous les pays membres intéressés soumettent leur proposition pour l'hébergement d'un siège permanent pour l'AOMA,



aucune réaction n'a été reçue jusqu'ici, en raison de l'importance de la question, le Comité exécutif a recommandé que la question soit renvoyée à l'Assemblée générale pour un examen plus approfondi. En attendant, le siège sera hébergé par le Secrétaire exécutif.

#### **4.9. Sur la coopération entre AOMA et l'IOI**

Un projet de protocole d'accord entre l'AOMA et l'IOI a été présenté par le Secrétaire exécutif et approuvé par le Comité exécutif avec des modifications mineures, et il a été décidé qu'il doit être traduit dans les langues officielles, puis signé par le président de l'AOMA et celui de l'IOI.

#### **4.10. Sur l'organisation en Tanzanie de la 11e Conférence mondiale de l'IOI**

Le Comité exécutif a approuvé et soutenu le plan d'affaires présenté par le Médiateur de la Tanzanie, l'honorable juge Amiri Manento; l'hébergement de la conférence a été approuvé en tant que projet commun entre AOMA / Tanzanie et le Comité exécutif a résolu que l'AOMA doit soutenir l'Ombudsman tanzanien suivant les limites des moyens financiers et techniques de l'AOMA.

FAIT A LUANDA  
25 MARS 2013

APROUVE AND SIGNE

---

PAULO TJIPIICA  
PRESIDENT DE L'AOMA